



Un appartement à 17 ans, c'est possible?

Par **charlyees**, le 11/03/2009 à 18:52

Bonjour,

J'ai 17ans et je souhaite prendre un appartement en collocation et en location avec une majeure cet été. Mes parents sont d'accord et ce porteraient garants ainsi que les parents de mon amie. Je souhaiterais savoir si c'est possible, si j'ai droit à des aides pour le loyer. Il n'y a aucun problèmes avec ma famille, donc je ne pense pas pouvoir me faire émanciper. De plus je continuerai mes études l'année prochaine et je serai donc en terminale ES.

Merci d'avance.

Par **Chris29**, le 12/03/2009 à 12:39

Bonjour,

Le principe est que le mineur ne peut pas faire les actes de la vie civile comme le majeur. Mais il est toutefois possible pour vous de prendre un appartement à condition que vos parents soient avec vous lors de la signature du bail. Voir également si le propriétaire est d'accord pour vous louer un bien immobilier à vous et votre amie. Vos parents devront se porter caution en plus du dépôt de garantie.

Je peux vous conseiller d'aller vous renseigner à la Caisse d'allocations familiales du lieu de votre domicile qui pourra vous renseigner sur vos démarches à effectuer et également sur les aides pour le logement.

Cordialement.